

**Workshop Wildschwein-Management
in der Schweiz - wie weiter?**

Mittwoch 1. März 2017, Hotel Arte in Olten

Chasse au sanglier dans un canton avec chasse à permis:

rapport d'expérience du canton de Tessin:

Manuele Esposito e Davide Corti

Chasse au sanglier au Tessin

- Régime de chasse: à permis
- Périodes de chasse:
CA: chasse en septembre, avec les autres espèces de gibier à poil
CI: chasse en hiver, seulement le sanglier (partiellement avec le cerf)
- Groupes de 4 chasseurs au maximum
- Carabine avec une seule cartouche e sans chargeur

Chasse au sanglier au Tessin

- Autres moyens auxiliaires pas autorisés
- Chiens pas autorisés (chien de recherche au sang autorisé)
- Agrainage pas autorisé
- Pas de limite d'abattage, ni quantitatif ni qualitatif

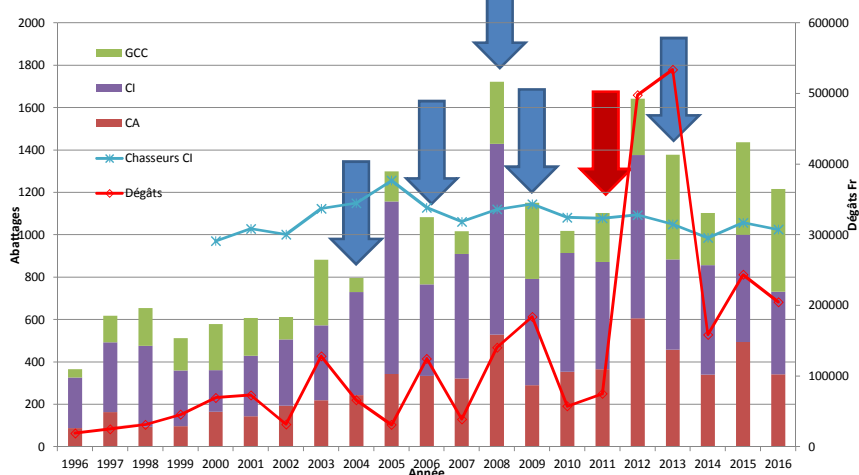
Abattage de régulation au Tessin de bêtes déviantes

- GCC: abattage de régulation spécifique
- Abattage pendant toute l'année, y compris les périodes de chasse
- Harcèlement de nuit
- Carabine avec une seule cartouche e sans chargeur

Abattage de régulation au Tessin. Abattage de une bête déviante

- Illumination artificielle e autres moyens auxiliaires autorisés
- Chiens pas autorisés (chien de recherche au sang autorisé)
- Pas de limite d'abattage, ni quantitatif ni qualitatif

Efficacité de la chasse/GCC au Tessin e relatifs dégâts



Exemple de terrain de chasse, limite supérieur des hêtres



Conclusions

- Abattage stables depuis 2009 en CA et CI
- Augmentation des abattage en GCC depuis 2012 (~35% du total)
- Hausse des dégâts, stabilisations après le premier dédommagement?
- Protection de la laie meneuse
- Revoir le méthode de chasse CA e CI pour en augmenter l'efficacité e réduire la GCC